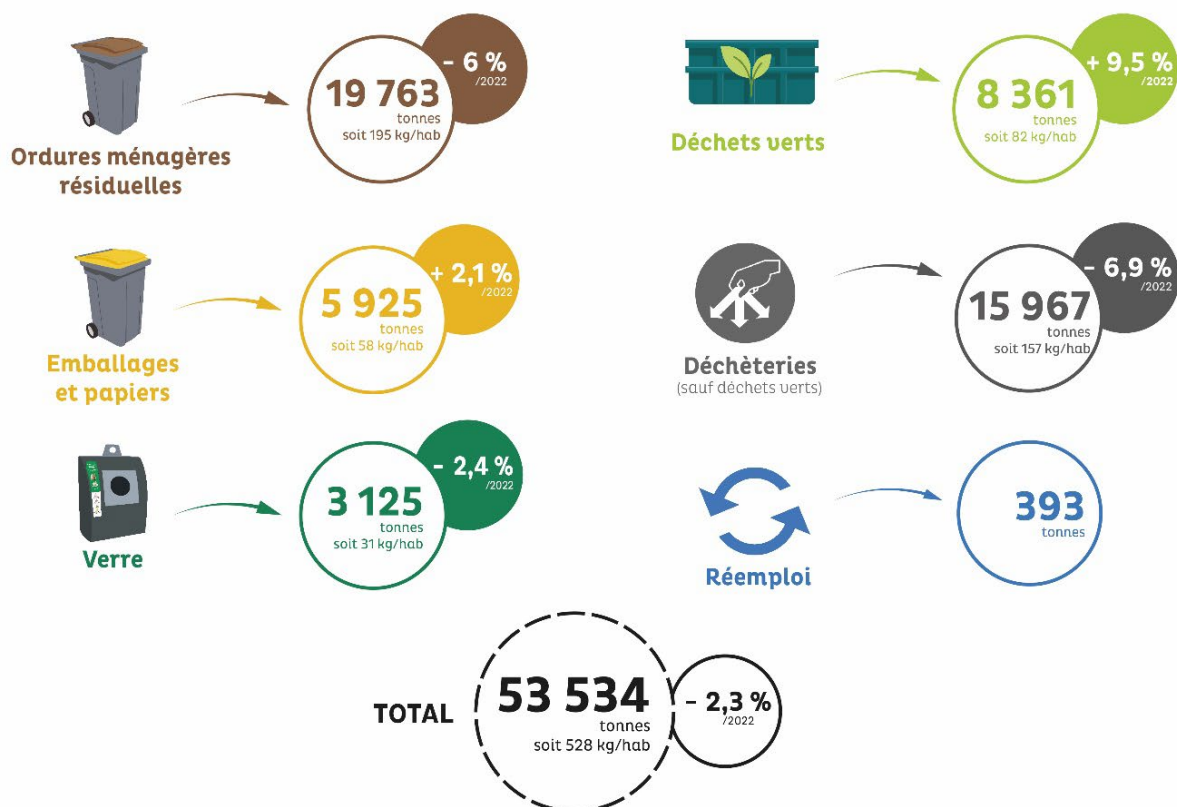


COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES ET RÉFÉRENTS DÉCHETS 29 FÉVRIER 2024

Le support de la présentation et l'ensemble des documents sont disponibles sur l'espace référents déchets du site du Grand Belfort à l'adresse suivante :

<http://www.grandbelfort.fr/dechets-menagers/espace-reserve-aux-referents-dechets/actus.html>

I. Bilan 2023



Nous constatons la poursuite de la tendance à la baisse sur la quasi-totalité des flux, à l'exception notamment des déchets verts qui augmentent de près de 10%, confirmant ainsi le sujet de la nécessaire maîtrise de leur collecte. La collecte sélective s'améliore, traduisant les effets de l'extension des consignes de tri mise en place début 2023.

Le potentiel de réduction des OMR reste important avec près de 73% du bac marron qui pourrait être mieux valorisé : Adoptons les bons gestes pour réduire, mieux trier, réemployer et recycler.

Concernant les filières de traitement, la valorisation énergétique (incinération) représente 43% de nos tonnages, la valorisation matière, qui consiste à recycler un déchet afin de le transformer en matière première secondaire, 30% et l'enfouissement 11%.

La qualité de service s'est améliorée : réduction des annulations de tournées (-21%) et de débordements PAV principalement (-23%), ainsi qu'une amélioration au quotidien (diminution des oublis de bacs, -10%). Le nombre de sollicitations des usagers reste très important (de l'ordre de 12000 appels).

Les actions de prévention se sont très fortement accentuées, notamment vers les écoles (x10), les collectifs et les professionnels qui font l'objet d'actions spécifiques au regard des nouvelles réglementations. Depuis le début de l'année, les actions de sensibilisation dans les écoles ont été ouvertes à toutes les classes et tous les niveaux, gratuitement pour les communes et écoles. Pour rappel, le lien pour programmer une intervention : <https://vu.fr/uHzsV>

Les actions de communication restent soutenues, et le réseau des référents déchets a été développé et de nombreux contenus ont été mis à disposition. Tous les canaux de diffusion et supports de du Grand Belfort sont mobilisés : réseaux sociaux, magazine, site internet, affichage, presse locale, etc.

2. Collecte des biodéchets

Le calendrier initial est tenu à ce jour.

a. Distribution du matériel

Plus de 60 séances de distributions de matériels en l'espace de 5 semaines ont permis de remettre plus de 10300 bioseaux aux foyers des 51 communes concernées. Le taux d'équipement moyen est de 41%. Pour les personnes n'ayant pas réceptionné leur matériel, il est toujours possible d'en récupérer dans les déchèteries de Châtenois les Forges, Fontaine et Sermamagny ou dans la plupart des communes.

4919 composteurs ont également été commandés en quelques semaines et 3347 ont déjà été distribués soit autant que sur le période 2005-2022. La réservation est toujours possible sur le site internet du Grand Belfort avec un retrait à la déchèterie de Fontaine (bientôt également à la déchèterie de Châtenois les Forges) ou en livraison à domicile.

b. Implantation des bornes

120 bornes ont été installées entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars dans 40 communes. Les 11 autres communes seront équipées à partir du 8 mars.

c. Collectes des biodéchets

Sur le seul mois de février plus de 20 tonnes de biodéchets ont été collectés. Un faible nombre de cas de débordement a été répertorié, ils ont été traités immédiatement. La qualité du tri est très bonne, aucun bac n'a été déclaré non conforme.

d. Un dispositif qui ne fait que débuter

La collecte des biodéchets est un nouveau geste de tri qui sera développé tout au long de l'année grâce à des sensibilisations multiples. L'année 2024 est une année de pédagogie pour la mise en place, le contrôle et la répression ne sont pas les priorités.

L'opération tous au compost aura lieu du 23 mars au 7 avril dans quelques communes du Grand Belfort.

Il est possible d'adapter le dispositif de bornes à déchets alimentaires en ajustant les fréquences de collecte ou en ajoutant des bornes supplémentaires. Il sera aussi possible de redéployer des bornes le moment venu si besoin.

La collecte dans les écoles et périscolaires débutera courant mars après livraison des bacs à la mi-mars. Une sensibilisation du personnel aura lieu en parallèle puis des sensibilisations contre le gaspillage alimentaire et la collecte des biodéchets auront lieu auprès des enfants plus tard courant 2024.

3. Concertation sur la feuille de route « déchets »

Les concertations ont eu lieu ces derniers mois. Au cours des 9 séances, 16 communes ont été représentées par 24 participants, donnant lieu à des échanges riches. Beaucoup de sujets ont été remontés et suggérés : plus de 250 notes ont été prises en compte. Un grand merci aux participants.

4. Actualités et projets divers

a. Gestion des déchets verts dans les communes

Suite à la délibération des instances communautaires, l'expérimentation du broyage des déchets verts des services techniques dans les communes va commencer courant mars après un premier test. Les dates et la procédure seront mise en ligne et sur l'espace référent déchets en milieu du mois.

Une importance toute particulière devra être portée au respect des consignes et conditions de la prestation.

Demande d'intervention broyage de déchets verts

Conditions de l'intervention :

- Déchets **acceptés** : résidus de taille et d'élagage (**diamètre 15cm max**) des services techniques, branchages avec ou sans feuille, petites branches, brindilles... (dont la calibration est plus facilement réalisable).
- Déchets **refusés** : tout autres déchets y compris verts (tontes, feuilles, souches etc...), déchets verts des particuliers, tas de feuilles...
- Zone de broyage : Mettre à disposition un lieu accessible, mais donc l'accès sera interdit au public et strictement réservé aux équipes de broyage
 - Les abords immédiats de la zone ne devront pas être gênés en cas d'envols éventuels de poussières
 - Les déchets à broyer devront être présents sur la zone le jour du broyage
- Récupération du broyat : les résidus de broyat devront pouvoir être gérés par la commune (préparation d'une zone ou de contenant de stockage)
 - Le broyat ainsi obtenu pourra être utilisé directement par la commune comme paillis ou amendement organique, voir mis à disposition des usagers (à charge de la commune).

Notes :

L'intervention est réalisée par un de nos prestataire

L'intervention est **gratuite** sous réserve du respect de ces conditions

L'intervention est susceptible d'être annulée en cas de conditions météorologiques inadaptées.

b. Déchèteries

Nouveaux horaires à compter du 15 avril :

- Été : 8h30-18h00 en continu tous les jours
- Hiver : 9h00-17h00 en continu tous les jours

Rappel : fermeture le lundi sur Chatenois-les-Forges et Fontaine

Nota : horaires d'été du 15/04 au 14/10 et d'hiver du 15/10 ou 14/04

Dans le cadre de l'amélioration de la valorisation de nos déchets, de nouvelles filières de tri ont été mises en place :

- Extincteurs et cartouches de protoxyde d'azote
- Films et bâches plastiques (en test sur 3 déchèteries)
- Polystyrène
- Petits flux : stylos, cartouche d'encre, bouchons lièges et plastiques...
- Réemploi destiné à la SPA (couvertures, objets animaliers...)

D'autres flux viendront s'y ajouter prochainement en plus de celles prévues dans les nouvelles REP : Palettes, plastiques durs...

c. Obligations réglementaires des professionnels

Les contrôles menés en 2023 relèvent 60 à 70% de non-conformités (du respect du tri) et une méconnaissance de la législation. Le contrôle des pros se poursuivra en 2024 de manière méthodique pour les accompagner et les aider à se mettre en conformité. Pour rappel, se sont environ 20% des déchets collectés qui proviennent des pros

Nous menons actuellement des actions spécifiques au cas par cas face à ces constats, en rappelant les obligations légales applicables aux professionnels concernés (législatives et réglementaires), ainsi que les démarches qu'ils doivent entreprendre pour se mettre en conformité avec le tri 6/8 flux. Cela passe généralement par le recours à un prestataire externe pour assurer la collecte et le tri de leurs déchets s'ils produisent plus de 1100 litres de déchets par semaine. Nos services les accompagnent pour cela et nous continuons à les collecter durant ce laps de temps.

d. Appel à projets CITEO « Hors Foyer »

CITEO, l'éco-organisme des papiers et emballages ménagers lance un appel à projets pour améliorer le tri dans les lieux publics. Les projets devront porter sur l'installation des équipements de pré-collecte suivants sur les typologies de lieux concernés :

- Corbeilles de tri
- Abris-bac(s)
- Colonnes d'Apport Volontaire
- Supports de sac(s)

L'appel à projets est ouvert à la candidature à partir de mai 2023 jusqu'au 1er octobre 2024. Rappel des seuils : Un minimum de 30 équipements de pré-collecte ou 12 000 € de financements Citeo est nécessaire pour candidater.

Pour toutes les communes souhaitant mutualiser leur projet, la direction recense actuellement les projets afin d'assurer la compilation et le montage de l'offre. N'hésitez pas à prendre contact pour faire le point



		Colonne d'Apport Volontaire	Abris-bacs	Corbeilles de rue	Equipements implantation mobiles sur l'espace public	Support de sac
Espaces publics	« Forfait » Légers/ Papiers (en HT)	2.000 € /flux/équipement	1.300 € /flux/équipement	400 € /flux/équipement	200 € /flux/équipement	100 €/flux/équipement
	« Forfait » Verre (en HT)	2.200 € /flux/équipement	1.500 € /flux/équipement	Verre non recommandé – non éligible	200 € /flux/équipement	Verre non recommandé – non éligible
ERP	« Forfait » Légers/ Papiers (en HT)		200 €/flux/équipement			100 €/flux/équipement
	« Forfait » Verre (en HT)		Verre non recommandé – non éligible			Verre non recommandé – non éligible

e. Revue du règlement de collecte

La feuille de route déchets sera revue cette année. A sa suite, notre cadre documentaire devra également être revu pour prendre en compte ses nouvelles orientations ainsi que pour tenir compte de l'évolution de la réglementation (filrière REP en déchèteries, collectes ECT et biodéchets...) qui ont rendu obsolète une partie du règlement de collecte de 2018.

Dans la perspective de sa mise à jour, nous invitons les communes à faire connaître les points que vous souhaiteriez voir évoluer.

f. Projet « Totem de Tri »

Une borne de collecte « ludique » est en cours de développement pour les « petits flux » (bouchons, stylos, piles...), destinée à être installée dans les lieux publics, scolaires et les administrations, pour être au plus proche des usagers afin de collecter les déchets pour lesquels on ne se déplace habituellement pas en déchèterie. Elle sera gratuite et collectée par le service.

Les demandes en séances ont été notées afin d'être éventuellement intégrées dans un nouveau prototype (collecte des cartouches de protoxyde d'azote et installation extérieure).

5. Réseaux des référents déchets

- **Subvention du Grand Belfort pour l'entretien des écopoints**

Rappel sur la subvention votée en Conseil Communautaire en début d'année : 100 €/ écopoint. Pour en bénéficier, faire la demande aux contacts habituels, et prévoir une délibération/prise d'arrêté au niveau de la commune.

- **Sensibilisations, évènements, réunions élus ou usagers...** : nos équipes et les membres de l'encadrement sont à votre disposition pour intervenir si vous souhaitez aborder la thématique déchets dans vos communes.

6. Questions diverses

Les questions relatives à des cas particuliers propres à une commune seront traitées par nos équipes qui reviendront vers vous directement.

- **Bac brun : On va vers la disparition du bac brun, une modification des tournées est-elle prévue ?**

La refonte des tournées est en cours d'étude et devrait avoir lieu au troisième trimestre ou début 2025. La mise en place des biodéchets était un prérequis nécessaire pour pouvoir envisager de réduire la fréquence de collecte du bac brun. Il sera bien évidemment nécessaire d'avoir un retour sur expérience de l'adoption des biodéchets avant de pouvoir mettre en œuvre ces modifications.

- **Contrôles des bacs / caractérisations : est-il possible d'avoir des résultats par collecte/par tournée ?**

Les tournées étant réalisées par secteur comprenant plusieurs communes, avoir des résultats précis à ce niveau de détail n'est actuellement pas possible. Toutefois, lorsque les ambassadeurs du tri font les contrôles, des compte-rendus sont émis par communes avec les statistiques des résultats.

- **Biodéchets : serait-il possible d'avoir un document de communication spécifique pour les restaurants ?**

Une documentation synthétique va être préparée. Dans l'attente, une documentation nationale existe à destination des professionnels et est disponible sur la page dédiée du site du Grand Belfort : www.grandbelfort.fr/prevention-et-valorisation-des-dechets/espace-reserve-aux-referents-dechets.html ainsi que sur celle du ministère de l'Environnement : www.ecologie.gouv.fr/biodechets

- **Biodéchets : Comment faire pour les biodéchets produits dans les salles des fêtes (quasi tous les week-ends) ?**

Si la production de biodéchets est très faible (inférieur à la production d'un foyer en une semaine) il est possible de fournir un bioseau à aller vider dans la borne. Si la production est plus importante, un bac dédié pourra être mis en place à partir du printemps avec une collecte spécifique sur demande.

- **Biodéchets : Comment se réapprovisionner en sacs kraft ?**

Il sera possible d'en récupérer dans les déchèteries de Châtenois les Forges, Fontaine et Sermamagny et dans la plupart des communes. Au choix des communes, possibilité d'en fournir à l'accueil de la mairie toute l'année ou de faire des séances de

réapprovisionnement régulières (annuel, trimestriel, mensuel, etc...) ou même de la distribution en porte à porte si la commune s'y prête.

- **Biodéchets : Que faire des bioeaux laissés en mairie ?**

Il est recommandé d'en conserver un minimum afin de pouvoir équiper les usagers qui en demanderaient. Toutefois s'il est nécessaire de faire de la place, nous viendrons récupérer le stock ou pourront le compléter si nécessaire.

- **Papiers confidentiels : que faire des papiers confidentiels déchiquetés ?**

Les papiers confidentiels déchiquetés sont des déchets de petite taille qui ne sont pas captés par les machines des centres de tri. Si vous produisez régulièrement ce type de déchets, vous pouvez les apporter en déchèteries où il existe des bornes spécifiques ou alors si les quantités sont plus importantes, vous pouvez faire appel à la Ressourcerie 90 pour une collecte : mariebessepx@gmail.com ou 06 71 38 51 90. S'il s'agit de très petites quantités, vous pouvez jeter vos papiers confidentiels déchiquetés dans une poubelle d'ordures ménagères.

- **Valorisation : Quel est le pourcentage réel de recyclage des emballages triés ? Ex : pots de yaourt, barquettes, bouteilles en plastique... Il est important de communiquer sur ces indicateurs pour meilleure transparence (reportages TV alarmistes).**

Nos centres de tri séparent par famille les emballages (carton, métal, plastiques) et les papiers. Dans les plastiques, ils existent 7 familles de matériaux dont les emballages pots/barquettes/complexes rigides et les films PE/PP/complexes.

Ces balles de matériaux sont dirigées vers un centre de surtri : à Beaune ou à Epinal, qui avec des équipements très performants, sépare ces matériaux par résine et par forme avant de les envoyer dans leurs usines de recyclages respectives.

Les pots de yaourt sont aujourd'hui recyclés en Espagne et en Allemagne et servent à fabriquer des cintres, des pots de fleurs et des supports d'équipements électroniques. En moyenne, dans les centres de surtri, 90% de la matière part au recyclage. Les 10% refusés sont transformés en combustible qui sert à produire de l'énergie (données Citéo).

- **Valorisation : quels plastiques ne sont pas valorisés ? (conseils pour éviter les déchets en magasin)**

Les sacs plastiques et certains films, quand ils sont très fins, ne sont pas encore recyclés.

- **Réduction des déchets : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Pourquoi ne pas tendre vers une politique zéro déchets et mener des actions de communication et sensibilisation à développer pour réduire les déchets au moment de l'achat/changer modes de consommation ?**

Agir sur les producteurs et metteurs sur le marché ne relève pas des compétences de la collectivité. Les éco-organismes œuvrent au niveau national tout comme les associations pour faire évoluer les lois et les cahiers des charges.

La politique du Grand Belfort en matière de gestion des déchets est définie et votée par les élus en instances communautaires. La prochaine feuille de route déchets est actuellement en cours de préparation et permettra de prendre en compte de nouvelles ambitions dans la limite des compétences dévolues à la collectivité. La Direction Prévention & Valorisation des déchets est en charge de mettre en œuvre les orientations délibérées sous le contrôle des élus.

Rappel : Comment nous contacter ?

- Pour **toutes questions** concernant la **gestion des déchets** (les bacs, conteneurs, la collecte des déchets, les tournées, PAV, déchèteries, sensibilisation...)
 - par mail à dechets@grandbelfort.fr
 - par téléphone au 03 84 90 11 71.
- Pour vos besoins en **communication** (demande de supports de communication, visuels, articles pour vos magazines...)
 - Lydie Descourvières à ldescourvieres@grandbelfort.fr / 03 84 54 24 78
- Pour contacter la **direction** Prévention & Valorisation des Déchets:
 - Luc Lohmann : llohmann@grandbelfort.fr
 - Nadia Zekkan : [nzeakkan@grandbelfort.fr](mailto:nzekkan@grandbelfort.fr)